

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

Tél. : 04.77.12.09.34 - Fax : 04.77.12.08.45

Email : ifa42@chu-st-etienne.fr

Adresse postale :

CHU de ST-ETIENNE

42055 - ST-ETIENNE Cedex 2

Adresse géographique :

Technopole - 24, rue de la Télématicque

42055 - ST-ETIENNE Cedex 2

FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

MODALITES D'INSCRIPTION POUR 2012

Le dossier peut soit :

- Etre déposé directement à l'Institut du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30
- Etre renvoyé à l'adresse suivante :

I.F.A.

CHU de ST-ETIENNE

42055 – ST ETIENNE Cedex 2

Vous devez fournir, avec ce dossier :

- Une photocopie recto-verso du permis de conduire Catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. **Les candidats en période de permis de conduire probatoire (c'est-à-dire tenus à ne pas dépasser les vitesses définies à l'article R 413-5 du code de la route) ne peuvent pas se présenter.**
- Une photocopie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du Code de la Route. Cette attestation est délivrée après une visite médicale auprès d'un **médecin agréé par la Préfecture** (liste des médecins de la Loire ci-jointe) auprès duquel vous devez vous présenter muni(e) de la demande de visite médicale jointe à ce dossier.
- Un certificat médical de non contre indication à la profession d'ambulancier (formulaire ci-joint), délivré par un médecin agréé. La liste des médecins agréés de la Loire est jointe au dossier. Pour les autres départements, vous voudrez bien contacter la Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé de votre département pour connaître la liste des médecins.
- Un certificat médical par un médecin agréé attestant que vous avez subi les vaccinations prévues par le Code de la Santé Publique et préservant des affections suivantes : DT POLIO de moins de 10 ans, HEPATITE B (2 injections à un mois d'intervalle et un rappel 6 mois après) et vaccination par le BCG (formulaire ci-joint)

Les candidats se verront proposer une date de formation dans le courant de l'année 2012 en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers **complets**.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

Tél. : 04.77.12.09.34 - Fax : 04.77.12.08.45

Email : ifa42@chu-st-etienne.fr

Adresse postale :

CHU de ST-ETIENNE

42055 - ST-ETIENNE Cedex 2

Adresse géographique :

Technopole - 24, rue de la Télématique

42055 - ST-ETIENNE Cedex 2

FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

PRESENTATION DE LA FORMATION

Arrêté du 26 janvier 2006 modifié par l'arrêté du 18 avril 2007 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier :

« *Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance* ».

DES SESSIONS SERONT ORGANISEES A L'INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS DANS LE COURANT DE L'ANNEE 2012 :

Les dates de formation seront confirmées aux candidats au fur à mesure de l'arrivée des dossiers **COMPLETS**.

DUREE DE LA FORMATION :

70 heures de théorie à raison de 7 heures par jour.

CONTENU DE LA FORMATION :

Cette attestation de formation avec évaluation des compétences acquises porte sur :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| ➤ L'hygiène | 12 heures |
| ➤ La déontologie | 4 heures |
| ➤ Les gestes de manutention | 12 heures |
| ➤ Les règles du transport sanitaire | 21 heures |
| ➤ Les gestes d'urgence | 21 heures |

COÛT DE LA FORMATION : 672 €